

ANONYMISATION : FO DEMANDE À L'EMPLOYEUR DE PROTÉGER SES SALARIÉS

***Les salariés de la relation client
(CRC, services de gestion, agences) font régulièrement l'objet
d'incivilités et d'agressions verbales ou physiques.***

De nombreux incidents sont fréquemment portés à la connaissance de l'employeur. Ce dernier, conscient des risques encourus par ses salariés, dans un contexte sociétal de plus en plus violent, continue pourtant de refuser d'anonymiser les contacts. Les salariés, rendus identifiables, se trouvent ainsi exposés à des situations pouvant porter atteinte à leur intégrité physique et mentale : cyberharcèlement, risque de représailles, identification de l'adresse du salarié, usurpation d'identité...

C'est pourquoi **FO** réitère sa demande d'anonymisation des contacts dans le cadre de la relation client par :

- le retrait des badges nominatifs en agence
- la mise en place d'une signature générique sur les courriers
- l'utilisation du seul prénom au téléphone

